



ASSOCIATION DES FOYERS DE JEUNES

Association loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 234 rue de Tolbiac
75013 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DES FOYERS DE JEUNES

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 234 rue de Tolbiac

75013 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES FOYERS DE JEUNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 31 mars 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	38 535	35 668	2 867	14 796	Fonds propres (avant affectation)	5 216 061	4 816 941
Terrains	7 467		7 467	7 467	Résultat de l'exercice	302 682	399 120
Constructions	1 060 564	1 060 564			Subventions d'investissement	158 086	152 503
Matériels d'activités					Total	5 676 829	5 368 564
Autres immobilisations corporelles	2 495 448	1 225 434	1 270 015	1 441 402	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours	32 206		32 206		Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	97 954	88 098
Total	3 634 220	2 321 665	1 312 555	1 463 664	Total	97 954	88 098
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées	152 207	141 658
Usagers - clients	1 742	731	1 010	2 058	Fournisseurs	176 560	192 586
Autres créances	35 048		35 048	67 247	Dettes fiscales et sociales	166 915	169 293
Charges constatées d'avance	5 723		5 723	4 474	Autres dettes	11 350	11 691
Trésorerie	4 985 812	58 333	4 927 478	4 434 447	Produits constatés d'avance		
Total	5 028 324	59 065	4 969 260	4 508 226	Total	507 031	515 228
Total	8 662 544	2 380 730	6 281 814	5 971 890	Total	6 281 814	5 971 890

AFJ TOLBIAC

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 095	3 100
Ventes de biens		
Prestations de service	2 005 598	1 905 261
Subventions d'exploitation	75 445	75 861
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions	2 374	1 444
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	91 021	66 206
Total	2 177 533	2 051 872
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 135 235	1 078 993
Aides financières		
Impôts et taxes	58 858	62 372
Salaires	408 522	386 966
Cotisations sociales	167 086	156 630
Dotations aux amortissements	192 918	169 050
Dotations aux dépréciations	731	2 374
Dotations aux provisions	9 856	11 076
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 264	1 295
Total	1 976 470	1 868 756
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	201 063	183 116
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	119 471	107 785
Reprises sur dépréciations et provisions	139 476	69 957
Total	258 947	177 742
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	110 795	
Dotations aux dépréciations et provisions	27 520	16 063
Total	138 315	16 063
RESULTAT FINANCIER (II)	120 632	161 679
RESULTAT COURANT (I + II)	321 695	344 795
Produits exceptionnels		69 054
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		69 054
Impôts sur les bénéfices	19 013	14 728
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	302 682	399 120

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	15 000	15 000
Total	15 000	15 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	15 000	15 000
Total	15 000	15 000



Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2025** qui dégage un excédent de **302 681,69 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : L'association a pour objet la création et la gestion de foyers de jeunes travailleurs et d'étudiants. Elle administre, en particulier, un foyer situé à Paris 13^{ème}, 234 rue de Tolbiac, et une nouvelle résidence en intermédiation locative sociale à Levallois Perret. Elle contribue à l'épanouissement intellectuel et moral de ses résidents par l'apprentissage de la vie en commun et les aide à acquérir les moyens d'assumer leur vie personnelle matérielle et spirituelle.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association a poursuivi sa mission avec un taux d'occupation élevé tant sur le Foyer Tolbiac que sur la Résidence de la Petite Etoile. La maintenance du bâtiment de Tolbiac s'est poursuivie en 2025, avec la reprise de la campagne d'isolation des chambres commencée en 2020. Avec 25 chambres rénovées en 2025, c'est au total 158 chambres qui ont été isolées et repeintes. Enfin, la vente du bâtiment abritant le Foyer Charonne, est toujours dans l'attente d'une décision du Tribunal Administratif face à la préemption de la Ville de Paris.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	38 535,42			38 535,42
Terrain Tolbiac	7 466,50			7 466,50
Agencements parking Tolbiac	7 843,56			7 843,56
Constructions et agencements Charonne	1 052 720,04			1 052 720,04
Agencements & aménagements Tolbiac	2 233 502,04			2 233 502,04
Agencements & aménagements Levallois	6 785,30			6 785,30
Matériel de bureau	51 427,98	9 602,33		61 030,31
Mobilier	90 111,57			90 111,57
Mobilier restaurant	26 628,54			26 628,54
Mobilier hébergement Levallois	40 295,33			40 295,33
Matériel éducatif	37 095,22			37 095,22
Total	3 592 411,50	9 602,33		3 602 013,83

Bail des locaux sis 234 rue de Tolbiac

Un bail emphytéotique a été signé le 12 mars 1970 pour une durée de 65 ans, par lequel l'Association des Foyers de Jeunes a chargé une société d'HLM de construire les locaux sis au 234 rue de Tolbiac 75013 à Paris. L'Association des Foyers de Jeunes n'est, par conséquent, pas propriétaire des locaux d'hébergement. La totalité des emprunts dont le remboursement était à la charge de l'AFJ a été remboursée, toutefois l'association rembourse chaque année des annuités liées aux dépenses des travaux de rénovation des fenêtres et du ravalement des façades. L'amortissement de ces dépenses s'achèvera à l'expiration du bail en 2035.

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	23 739,57	11 928,37		35 667,94
Agencement parking Tolbiac	5%	7 843,56			7 843,56
Construction Charonne	33% à 20%	1 052 720,04			1 052 720,04
Agencements & amén. Tolbiac	10%	813 350,15	173 621,68		986 971,83
Agencements & amén. Levallois	20%	6 662,01	123,29		6 785,30
Matériel de bureau	25%	51 427,98	3 067,41		54 495,39
Mobilier	33%	90 111,57			90 111,57
Mobilier restaurant	20%	26 628,54			26 628,54
Mobilier hébergement Levallois	20%	36 012,40	1 940,14		37 952,54
Matériel éducatif	20%	20 251,56	2 237,04		22 488,60
Total		2 128 747,38	192 917,93		2 321 665,31

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Néant

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers			
Usagers douteux	731.48	731.48	
Usagers factures à établir	1 010.43		1 010.43
Total	1 741.91	731.48	1 010.43

5. Autres créances

Avoirs non encore reçus	3 387.10
Tickets restaurant	1 540.00
Uniformation – produits à recevoir	6 539.00
Subventions à recevoir	<u>23 581.57</u>
	35 047.67

6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	5 722.96
-----------------------------	-----------------

7. Trésorerie

Valeurs mobilières de placement	Coût d'entrée	Moins-values latentes	Plus-values latentes
Actions Air Liquide	132 145.46		28 114.54
Action Orange	74 138.54		8 221.46
Action Total	134 908.29		9 625.71
Action Sanofi	105 577.92	22 857.92	
EMTNLA2521RAE0629	100 000.00		4 542.99
Intro 1 Emtlna	100 000.00	2 440.65	
EUR BFCM	200 235.89		436.30
Intro 3 EMTNLA 2047	300 000.00		5 195.45
EMTNLA 3525RATC1130	180 000.00	4 662.25	
Obligation EMTN Stork	200 000.00		17 700.00
Obli EMTN oxygène déc 2026	100 000.00		14 754.22
Obli Casa	55 077.61	4 919.48	
Obli CFCMCN	57 302.20	6 871.99	
Obligation CFCMNE	119 316.64	16 581.02	
CAT	1 350 000.00		
CMT PART B	57 326.00		
CMT PART A	15.00		
Hoche patrimoine Capi 2ème génération	870 449.26		103 713.74
Total	4 136 492.81	58 333.35	192 304.41

Chèques à encaisser	517.50
Crédit Mutuel	431 706.99
Crédit Mutuel	353 242.54
Crédit Mutuel Livret Bleu	<u>63 851.95</u>
	4 985 811.79

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Subventions Tolbiac	220 086.57	20% à 10%	152 419.27	17 915.10	158 085.73
Subventions Levallois	5 000.00	20%	83.33	83.33	
Total	225 086.57		152 502.60	17 998.43	158 085.73

3. Fonds dédiés

Néant

4. Provisions et dépréciation

Engagement de retraite du personnel (1)	88 098,00	9 856,00		97 954,00
Provisions pour charges	88 098,00	9 856,00		97 954,00
Usagers	92,70	731,48	92,70	731,48
Autres créances	2 280,96		2 280,96	
Valeurs Mobilières de Placement	170 289,20	58 333,35	139 476,02	89 146,53
Dépréciations	172 662,86	59 064,83	141 849,68	89 878,01
Total	130 525,64	68 920,83	141 849,68	187 832,01
Dotations / reprises d'exploitation		10 587,48	92,70	
Dotations / reprises financières		58 333,35	139 476,02	
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		68 920,83	139 568,72	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	141 849,68
Total	141 849,68

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective des foyers de jeunes travailleurs, la provision pour engagements de retraite représente 1/5 de mois de salaire par année de présence limitée à 30 ans d'ancienneté pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Dépôts et cautionnements reçus

Dépôts et cautionnements (reçus à l'entrée et remboursable au départ) 152 206,66

7. Fournisseurs

Fournisseurs 126 207,03
Fournisseurs, factures non parvenues 50 352,47
176 559,50

8. Dettes fiscales et sociales

Participation des salariés aux résultats 34 157,40
Provisions congés Payés 30 815,61
Prov repos compensateur 1 907,81
Sécurité sociale 30 202,00
REUNICA Retraite 9 577,98
HUMANIS Prévoyance 5 777,65
Prov Charges Sociales S/CP 20 511,57
Prov charges sociales S/RC 953,90
PAS - prélèvement à la source 3 775,00
Trésor Public 19 013,24
Taxes sur les salaires 5 493,00
Unifformation 4 730,00
166 915,16

9. Autres dettes

Usagers 8 828,14
CAF 2 522,00
11 350,14

10. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

	Exercice clos	Exercice précédent
Hébergement résidentes	1 834 652,48	1 732 792,26
Frais de dossiers	9 555,00	8 225,00
Kit nuit	78,00	84,00
Prestations de Service CAF	110 114,73	108 061,88
Locations diverses	37 138,75	37 873,20
Remboursements résidentes	9 879,20	10 981,00
Participations résidentes	15,00	45,00
Autres remboursements	4 165,20	7 199,15
Total	2 005 598,36	1 905 261,49

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ville de Paris	34 800.00	35 600.00
DDFIP	10 540.00	10 540.00
Ville de Levallois	5 000.00	5 000.00
Fonjep	7 107.00	7 107.00
QP subvent investissement virée au résultat	17 998.43	17 613.55
Total	75 445.43	75 860.55

3. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	4	4	4	4
Employés	4	4	4	4
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Total	8	8	8	8

(1) Effectif à la clôture quelle que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Location :

Photocopieurs : **13 573,89€** (1 751,47 € HT X 7,75 T)

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Néant

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Certains membres du bureau de l'Association participent activement, et tout au long de l'année, à la réalisation des projets décidés par le Conseil d'Administration. Il est difficile de comptabiliser une valorisation du temps passé, mais on peut donner un ordre de grandeur de **15.000 €** pour la durée de l'exercice.